



Contestation sur contravention

Par **Popou louclapas**, le **22/02/2020** à **12:55**

Mon Avis de contravention pour stationnement gênant ne comporte pas de adresse précise seulement la ville (Blois).

[quote]

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Visiteur**, le **22/02/2020** à **14:05**

Bonjour... selon les Conditions d'Utilisation du site, la politesse est de rigueur.

Vous pouvez très bien contester car il existe dans la ville, des stationnements non gênants et d'autres gênants.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F364>